

L'économie

**SOCIALE**

**ET SOLIDAIRE,**

**une approche tunisienne**

Houda Laroussi

Publication

**CHABAKA**  
RÉSEAU TUNISIEN DES ACTEUR·RICE·S DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Février 2020

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
1. De l'économie sociale à l'économie solidaire .....	<b>4</b>
2. La question du « social » et son héritage en Tunisie, de Bourguiba à la révolution de 2011 .....	<b>9</b>
3. La Tunisie en transition démocratique : l'économie sociale et solidaire comme alternative sociale ou comme instrumentalisation politique ? .....	<b>13</b>
4. Perspectives pour l'implantation de l'économie sociale et solidaire en Tunisie .....	<b>14</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>16</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>17</b>

# INTRODUCTION

On parle beaucoup aujourd'hui d'économie sociale et solidaire (ESS) dans les pays maghrébins et notamment en Tunisie, où ce concept suscite l'intérêt tant de la société civile et des politiques publiques, que des organisations nationales et internationales. L'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble d'activités, prises en charge par des associations, des coopératives ou encore des mutuelles, relevant tant du secteur privé que des soutiens de l'État. Outre les objectifs économiques (agricoles, commerciaux, industriels), les idées de solidarité citoyenne, et de démocratie, de services à la communauté, de redistribution des bénéfices ou de réinvestissement associatif constituent la pierre angulaire, voire les principes fondateurs de ces organisations et de leurs activités. Celles-ci concernent tant la création de projets de développement en matière de service et d'équipement de base, l'appui aux activités génératrices de revenu et en particulier en

matière de micro-crédit, que la promotion de l'entrepreneuriat social ou participatif, notamment en prise sur son environnement et dans un souci de promouvoir un développement non spontané mais durable. Cet article a pour objectif de procéder à un rapide état des lieux sur le sens du concept et l'appropriation de la démarche de l'ESS en Tunisie. Je montrerai tout d'abord comment se différencie économie sociale et économie solidaire, à la lumière d'un arrêt sur la notion de solidarité. Je m'attacherai à redéfinir la question du « social », son historicité et son héritage en Tunisie, de Bourguiba à la révolution de 2011. J'évoquerai le devenir de l'ESS dans le cadre de la transition démocratique tunisienne, comme alternative sociale ou comme outil d'instrumentalisation politique. Je terminerai par une synthèse des principales perspectives et des recommandations aujourd'hui proposées par les institutions tunisiennes concernées.

*Houda Laroussi*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [houdalaroussi@gmail.com](mailto:houdalaroussi@gmail.com), Enseignante-chercheure, Université de Carthage-Tunisie

**DE  
L'ÉCONOMIE  
SOCIALE À  
L'ÉCONOMIE  
SOLIDAIRE**



L'Économie sociale et solidaire est une appellation floue, utilisée en Tunisie sans distinction entre ses deux adjectifs. Cette expression combine deux secteurs apparemment distincts : d'un côté l'économique qui renvoie au marché, à la consommation, et à la recherche de profit, et de l'autre le social qui renvoie à un lien et à des échanges entre les individus. Elle constitue alors une sorte de compromis entre ces deux secteurs de l'économique et du social.

Si l'on se situe dans une perspective historique, on peut dater l'économie sociale de la fin du XIXe siècle. Celle-ci s'est développée avec la montée de nombreuses initiatives indépendantes de types coopératifs ou associatifs. Ces initiatives qui ont intégré des démarches socio-économiques dans leurs activités, se réfèrent à des formes associatives telles groupements professionnels, religieux, ou artistiques ou systèmes d'entraide. L'économie sociale prend aujourd'hui diverses formes, avec pour objectif commun de ne pas chercher le seul profit : entreprises de type coopératif, sociétés mutualistes, organisations associatives.

Par la suite, l'économie dite "sociale" s'est structurée sur le plan institutionnel et juridique par exemple sous forme d'entreprises de type coopératif (coopératives agricoles, d'épargne et de crédit de consommation, etc.), de syndicats ou groupement professionnels de paysans, pêcheurs, caisses d'épargne, organisations associatives. Ces groupements se caractérisent par leur autonomie dans le contrôle démocratique membres et dans la répartition sociale des excédents (Defourny J, 2005). La Tunisie a eu une période d'expérimentation de l'économie sociale et des coopératives. Après cette période elle a été relayée par le secteur public et le contrôle de l'Etat dans le domaine entrepreneurial (Laroussi H, 2009).

L'Économie solidaire apparaît dans les années 1970, dans les sociétés des pays du Nord, notamment suite à la crise pétrolière, dans un contexte de chômage de masse,

de montée des exclusions et de recherche d'un nouveau mode de développement (commerce équitable, agriculture biologique et circuits courts du producteur au consommateur, structures de l'insertion par l'activité économique, etc.). On note aussi, par exemple le développement des services de proximité, l'aide aux personnes âgées ou en difficulté ; la finance solidaire et le micro crédit, la gestion des déchets ou encore l'insertion professionnelle des jeunes au chômage et des non qualifiés (Laville J-L, 2016).

L'économie dite solidaire est le plus souvent une économie locale, enracinée dans la proximité et participant au développement d'un territoire, ou tout au moins au maintien de la vie des gens sur ce territoire. Outil de développement local (Denieuil P-N, 1992), elle est moins interdépendante des pouvoirs publics et de l'économie nationale. Elle s'appuie d'une part sur la mobilisation des acteurs locaux autour d'objectifs communs et de la création de lien social : par exemple s'y expriment les relations entre les associations et les municipalités. D'autre part, cette économie doit se construire sur la base de la valorisation des ressources locales (Boukraa R, 2017). Elle peut s'inscrire dans le cadre de la création d'un label sur des produits régionaux : agroalimentaires, artisanaux. On peut ainsi la considérer comme une alternative de la société civile non seulement à l'économie capitaliste, mais plus encore à l'intervention de l'Etat. Ainsi, utilisée dans le contexte tunisien, cette notion devrait moins renvoyer aux initiatives de l'Etat au travers de ses institutions d'action et de protection sociale, qu'à celles de la société civile par le biais des associations et dans une contribution au développement d'un territoire (Laroussi H, 2015).

Jean-Louis Laville définit l'économie « solidaire », comme l'ensemble des activités économiques qui se caractérisent par des rapports sociaux de solidarité qui dépassent l'intérêt individuel ou le profil matériel. Ces activités se basent sur l'engagement mutuel et réciproque, bénévole ou volontaire, entre les citoyens, et

produisent ainsi de la solidarité (Laville J-L, 2005). Cette solidarité se base toujours sur l'idée d'une cause à défendre, et d'un projet collectif. La révolution tunisienne a illustré ce phénomène, en libérant l'expression de nouvelles formes de solidarités. On peut dire dans ce sens que l'on est passé d'une solidarité instituée par l'Etat et de contrôle social, à une solidarité spontanée et auto organisée.

La solidarité, c'est d'abord la libération de la parole des tunisiens, dans les rues, derrière les guichets, à la radio, au téléphone, sur les plateaux de télévision, sur le Net, dans les presses, dans les débats, les universités, les cafés, les bureaux etc.

La solidarité c'est aussi l'entraide et l'écoute de l'autre. On l'a vu par exemple dans les régions aux frontières de la Libye de 2011 à 2013, où des groupes de solidarité nationaux et relayés à Ben Guerdane et Ras Jedir étaient chargés d'aides aux réfugiés, alimentaires pour les enfants, et médicales, de vêtements et de couvertures. On l'a vu aussi dans les régions du nord-ouest lors des chutes de neige et intempéries du côté d'Ain Draham. C'est aussi l'attention que de nombreux tunisiens et plusieurs associations portent aux régions défavorisées. C'est aussi lors de la révolution, un changement radical des relations entre les habitants et leur lieu de vie, notamment dans les quartiers. Les quartiers de Tunis et des autres villes tunisiennes ont vu les habitants s'organiser pour lutter contre les pillages ou les milices, traduisant l'« éveil » de cet espace public dont les tunisiens étaient jusqu'ici privés.

L'économie sociale et solidaire est une appellation floue, utilisée en Tunisie sans distinction entre ses deux adjectifs. Cette expression combine deux secteurs apparemment distincts : d'un côté l'économique qui renvoie au marché, à la consommation, et à la recherche de profit, et de l'autre le social qui renvoie à un lien et à des échanges entre les individus. Elle constitue alors une sorte de compromis entre ces deux secteurs de l'économie et du social.

Si l'on se situe dans une perspective historique, on peut dater l'économie sociale de la fin du XIXe siècle. Celle-ci s'est développée avec la montée de nombreuses initiatives indépendantes de types coopératifs ou associatifs. Ces initiatives qui ont intégré des démarches socio-économiques dans leurs activités, se réfèrent à des formes associatives telles que groupements professionnels, religieux, ou artistiques ou systèmes d'entraide. L'économie sociale prend aujourd'hui diverses formes, avec pour objectif commun de ne pas chercher le seul profit : entreprises de type coopératif, sociétés mutualistes, organisations associatives.

Par la suite, l'économie dite "sociale" s'est structurée sur le plan institutionnel et juridique par exemple sous forme d'entreprises de type coopératif (coopératives agricoles, d'épargne et de crédit de consommation, etc.), de syndicats ou groupement professionnels de paysans, pêcheurs, caisses d'épargne, organisations associatives. Ces groupements se caractérisent par leur autonomie dans le contrôle démocratique membres et dans la répartition sociale des excédents (Defourny J, 2005). La Tunisie a eu une période d'expérimentation de l'économie sociale et des coopératives. Après cette période elle a été relayée par le secteur public et le contrôle de l'Etat dans le domaine entrepreneurial (Laroussi H, 2009).

L'Économie solidaire apparaît dans les années 1970, dans les sociétés des pays du Nord, notamment suite à la crise pétrolière, dans un contexte de chômage de masse, de montée des exclusions et de recherche d'un nouveau mode de développement (commerce équitable, agriculture biologique et circuits courts du producteur au consommateur, structures de l'insertion par l'activité économique, etc.). On note aussi, par exemple le développement des services de proximité, l'aide aux personnes âgées ou en difficulté ; la finance solidaire et le micro crédit, la gestion des déchets ou encore l'insertion professionnelle des jeunes au chômage et des non qualifiés (Laville J-L, 2016).

L'économie dite solidaire est le plus souvent une économie locale, enracinée dans la proximité et participant au développement d'un territoire, ou tout au moins au maintien de la vie des gens sur ce territoire. Outil de développement local (Denieuil P-N, 1992), elle est moins interdépendante des pouvoirs publics et de l'économie nationale. Elle s'appuie d'une part sur la mobilisation des acteurs locaux autour d'objectifs communs et de la création de lien social : par exemple s'y expriment les relations entre les associations et les municipalités. D'autre part, cette économie doit se construire sur la base de la valorisation des ressources locales (Boukraa R, 2017). Elle peut s'inscrire dans le cadre de la création d'un label sur des produits régionaux : agroalimentaires, artisanaux. On peut ainsi la considérer comme une alternative à la société civile non seulement à l'économie capitaliste, mais plus encore à l'intervention de l'Etat. Ainsi, utilisée dans le contexte tunisien, cette notion devrait moins renvoyer aux initiatives de l'Etat au travers de ses institutions d'action et de protection sociale, qu'à celles de la société civile par le biais des associations et dans une contribution au développement d'un territoire (Laroussi H, 2015).

Jean-Louis Laville définit l'économie « solidaire », comme l'ensemble des activités économiques qui se caractérisent par des rapports sociaux de solidarité qui dépassent l'intérêt individuel ou le profil matériel. Ces activités se basent sur l'engagement mutuel et réciproque, bénévole ou volontaire, entre les citoyens, et produisent ainsi de la solidarité (Laville J-L, 2005). Cette solidarité se base toujours sur l'idée d'une cause à défendre, et d'un projet collectif. La révolution tunisienne a illustré ce phénomène, en libérant l'expression de nouvelles formes de solidarités. On peut dire dans ce sens que l'on est passé d'une solidarité instituée par l'Etat et de contrôle social, à une solidarité spontanée et auto organisée.

La solidarité, c'est d'abord la libération de la parole des tunisiens, dans les rues, derrière les guichets, à la radio, au téléphone, sur les

plateaux de télévision, sur le Net, dans les presses, dans les débats, les universités, les cafés, les bureaux etc.

La solidarité c'est aussi l'entraide et l'écoute de l'autre. On l'a vu par exemple dans les régions aux frontières de la Libye de 2011 à 2013, où des groupes de solidarité nationaux et relayés à Ben Guerdane et Ras Jedir étaient chargés d'aides aux réfugiés, alimentaires pour les enfants, et médicales, de vêtements et de couvertures. On l'a vu aussi dans les régions du nord-ouest lors des chutes de neige et intempéries du côté d'Ain Draham. C'est aussi l'attention que de nombreux tunisiens et plusieurs associations portent aux régions défavorisées. C'est aussi lors de la révolution, un changement radical des relations entre les habitants et leur lieu de vie, notamment dans les quartiers. Les quartiers de Tunis et des autres villes tunisiennes ont vu les habitants s'organiser pour lutter contre les pillages ou les milices, traduisant l'« éveil » de cet espace public dont les Tunisiens étaient jusqu'ici privés.

La solidarité c'est encore la recherche d'équité régionale (Nunes D, 2005). La question est alors : est-ce bien le rôle de l'Etat d'impulser d'en haut un développement régional descendant ? Ne vaut-il pas mieux que l'Etat favorise l'indépendance et des formes d'autonomie des régions, avec reconstruction de structures propres et de cadres régionaux, et qu'il joue un rôle d'animateur plutôt que d'assistantat au développement régional ?

Mais en quoi la solidarité est-elle économique ? On évoque par exemple depuis la révolution, l'essor des associations de micro-crédits pour créer ou développer des activités et contribuer à endiguer la pauvreté en générant des petits revenus (Fontaine L, 2008). Il y a ici une volonté de sortir de l'assistance étatique au profit d'initiatives prises par la société civile. La nouvelle procédure consiste à sortir de l'aide étatique et à élargir la base des intervenants au secteur associatif privé. Il est aussi question d'encourager les tunisiens résidents à l'étranger à utiliser

leurs transferts d'argent et leurs épargnes dans la création de micro-entreprises en Tunisie.

On peut dire aussi que la solidarité est économique lorsque les activités quotidiennes d'un groupe ou d'une région, pour survivre et pour produire de la valeur marchande, s'appuient sur "le lien social" et la sociabilité. Par exemple l'économiste Jean-Louis Laville, distingue les pratiques de l'économie solidaire dans leur diversité : commerce équitable, finance solidaire, services de proximité, gestion des services urbains par les habitants, systèmes d'échanges, réseaux d'échanges de savoirs, autoproduction, tourisme solidaire, agriculture durable, la gestion environnementale, création d'activité par les chômeurs et autre forme d'entrepreneuriat collectif. On peut dire aussi que les récentes associations de chômeurs diplômés réunis pour défendre ensemble leur droit au travail, sont aussi une forme d'économie solidaire.

Enfin, dernier aspect : l'économie solidaire n'est pas forcément une économie politique. Il faut à ce propos différencier entre d'un côté les partis politiques et d'un autre côté, les associations issues de la société civile. Si la finalité du politique est de se faire élire et de prendre le pouvoir, la finalité de l'associatif est d'établir des groupements solidaires autour d'intérêts partagés. Selon ce cadre, les perspectives de l'économie dite solidaire devraient se construire en Tunisie dans un cadre privé et, tout en bénéficiant d'aides possibles de l'Etat, s'inscrire dans une dynamique locale ou territoriale associative, voire syndicale, concernant plus particulièrement des acteurs émergents qui nécessitent des formes particulières de protection sociale et d'accompagnement : dont les femmes qui représentent un fort potentiel économique, et les jeunes en sortie de l'enseignement professionnel ainsi que les diplômés chômeurs.

# LA QUESTION DU « SOCIAL » ET SON HÉRITAGE EN TUNISIE

de Bourguiba à la révolution de 2011



Cette question a représenté un enjeu majeur dans la Tunisie post coloniale et après l'indépendance de 1956.

### Sous Bourguiba.

Une expérience coopérativiste a été conduite dans les années 1960 par le Ministre de l'économie de l'époque Ahmed Ben Salah, qui était le secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT/équivalent de la CGT). Ben Salah a généralisé le coopérativisme dans tous les secteurs, l'agriculture au début, puis l'industrie et le commerce. Il s'agissait là d'une forme de coopérativisme, planifiée d'en haut et non pas initiée par la base, une économie sociale impulsée par l'Etat. Ce coopérativisme a été mené selon un dirigisme étatique. Il n'a laissé aucune marge d'autonomie aux acteurs, alors que l'ESS telle que nous l'avons évoquée ci-dessus, se constitue plutôt dans une approche participative. C'est alors que l'UGTT a construit un système de mutualisation à partir de la Banque du peuple qui finançait une cinquantaine de coopératives.

A cette époque, le coopérativisme se présentait comme une alternative aux difficultés économiques des petits exploitants agricoles (Labidi W, 2015). Il s'imposait comme un outil de développement national pour répondre à l'héritage colonial et à ses conséquences sur l'indépendance nouvelle (blocage des aides aux paysans, marginalisation du local, morcellement des terres, infrastructures réduites, inégalités côtes/intérieur...). Cette période socialiste soutenue par Bourguiba s'inscrivait dans la construction stratégique et collective du nouvel État tunisien. L'expérience dura quelques années avant d'échouer du fait d'un rapport de forces politiques défavorable dans l'entourage de Bourguiba. On peut en retenir deux faiblesses qui pourraient être des "leçons" à tirer en matière d'ESS : d'une part le manque d'autonomie des coopératives contrôlées par les organismes étatiques; et d'autre part la montée des individualismes des grands propriétaires terriens (Labidi W, 2015, p. 17). Il en est ressorti, dans la

mémoire collective tunisienne, une sorte de méfiance et de disqualification du « social » économique, bien illustrée par le dicton de l'époque « s'associer c'est se ruiner ».

### Sous Ben Ali.

C'était la période la plus sombre pour l'UGTT qui s'est ralliée au pouvoir. D'ailleurs, lorsque les événements du bassin minier de Gafsa ont commencé, ce sont les unions locales et régionales qui se sont révoltées et non pas le bureau central.

Au cours des années 1990 sous le régime du président Ben Ali, la lutte contre la pauvreté, est devenue un levier politique fort pour l'État tunisien qui rationalise et régule l'intervention de nombreux acteurs et programmes de développement. De multiples institutions d'inscription dans l'emploi ont vu le jour, afin d'assurer une autre régulation sociale. La "solidarité" est devenue le slogan qui a marqué tous les programmes sociaux de l'époque, dont la Banque Tunisienne de Solidarité, le Fonds de Solidarité Nationale (FSN), l'Union Tunisienne de Solidarité sociale (UTSS), etc. A cet effet, et durant cette période, le « social » faisait office de slogan politique allant même jusqu'à instrumentaliser le terme de « solidarité » : la BTS a ainsi développé des pseudo associations sous l'égide de l'Etat, et non représentatives de la société civile (Denieuil PN, Laroussi H, 2017).

Ce qu'il faut retenir ici, c'est l'idée que tout ce qui pouvait provenir soit de l'initiative privée soit de la volonté des groupements collectifs, se trouvait relayé ou récupéré par le secteur public et sous le contrôle de l'Etat. D'ailleurs, après la banque du peuple sous Bourguiba, on a pu évoquer précédemment la BTS comme façade gouvernementale de la solidarité. Ainsi sous le régime de Ben Ali, comme l'a bien montré Wassim Abidi (Abidi W, 2015, p 26), la promulgation de la loi de 2005, a détourné le terme de "coopératives" pour le transformer en celui de "sociétés mutuelles de services agricoles" (SMSA), ce qui a encore renforcé la marginalisation du système coopératif dans une période où les petites exploitations agricoles

représentaient plus des 3/4 de l'ensemble des exploitations dans un contexte de manque de moyens financiers et d'endettement élevé des paysans. Force est de constater que ce modèle du social solidaire et institué a fait écran à la résolution politique des inégalités sociales et régionales, face à l'extension de la précarité et à la montée du chômage des diplômés en particulier, ensemble de facteurs déterminants de la révolution tunisienne de 2011.

# LA TUNISIE EN TRANSITION DÉMOCRATIQUE :

L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE COMME

**ALTERNATIVE**

**SOCIALE** OU COMME

**INSTRUMENTALISATION**

**POLITIQUE ?**

La phase de transition que connaît la Tunisie depuis 2011 a été aussi caractérisée par une dynamique exceptionnelle de la société civile, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour l'invention sociale dans un cadre d'effacement de l'État devant les revendications citoyennes.

### L'économie sociale et solidaire comme recette ?

Depuis la révolution de 2011, l'économie sociale et solidaire apparaît souvent comme un slogan politique "miracle" ; un peu comme le micro-crédit pour inciter les populations diplômées à prendre des initiatives que l'État ne peut leur accorder (Servet J-M, 2015), ou encore comme le slogan de la création d'entreprise qui permettrait à chacun de devenir un entrepreneur dans une société où l'on fait de moins en moins de place à l'activité salariale. De plus, l'économie sociale et solidaire est vue comme apportant une caution du collectif qui serait à l'origine d'un développement économique concerté et maîtrisé par les populations. Mais on est là encore, semble-t-il comme vu précédemment, dans une dérive des pouvoirs de l'État qui voudrait contrôler tant la solidarité économique que la décentralisation qui se prépare en Tunisie.

### La prise en main de la structure syndicale UGTT.

L'UGTT a choisi de reprendre en main le système coopératif et de mettre en place un projet de loi relatif à l'ESS. Ce projet a suscité l'attention des différents ministères (le ministère des relations avec les instances constitutionnelles, société civile et droits de l'homme, le ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI), le ministère de l'environnement, le ministère des affaires sociales, le ministère de l'industrie, le ministère de la femme, le ministère de l'agriculture, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, et la présidence du gouvernement) qui ont décidé de s'associer à ce projet, dans le cadre d'une concertation collective.

Dans ce cadre, la tentative d'élaboration d'un projet de loi a suscité un enjeu de pouvoir autour

des deux acteurs syndicaux dominants et du Gouvernement : l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat), l'UGTT, ainsi qu'avec les ministères concernés en tant que représentants de l'Etat.

Ces trois acteurs n'ont toutefois pas les mêmes intérêts. Il faut rappeler qu'au départ, et avant que l'UGTT ne soit impliqué dans ce projet, l'ESS était l'affaire des réseaux citoyens associatifs (la Plateforme tunisienne de l'ESS, et d'autres structures ESS) qui ont porté le souci de réglementer cette innovation sociale. Malheureusement, ces réseaux n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour porter le projet et entraîner le reste de la société civile, y compris l'UGTT. Ils ont manqué l'occasion de piloter le projet d'ESS : c'est alors que l'UGTT a profité de la situation pour s'en emparer, sans toutefois marginaliser la société civile.

Notons que l'UGTT s'inscrit dans un projet historique qui souhaite tenir compte des leçons des expériences passées, notamment à l'époque des coopératives. Elle considère que l'économie sociale et solidaire ne peut réussir que dans le cas où elle se positionnera en indépendance totale vis-à-vis de toutes les structures de l'État. Son but est d'unifier le système de l'ESS et de le regrouper sous l'égide d'une structure autonome et autofinancée avec des ramifications régionales qui organiseraient l'ensemble. Le syndicat prévoit dans ce sens un conseil consultatif où siègeraient le gouvernement et l'ensemble des acteurs de l'ESS. Ses bureaux seraient situés au sein du conseil économique et social. Le projet de loi propose aussi la création d'un observatoire pour fournir des éléments qualitatifs et quantitatifs susceptibles de faire évoluer le système qui délivrerait l'information.

D'autres questions se posent quant aux perspectives d'avenir : quelle sera la place de l'ESS dans la mise en œuvre des programmes étatiques de développement 2016-2020 ? Comment l'ESS va-t-elle s'encaster dans la mise en œuvre de la décentralisation prévue par la constitution tunisienne et face aux projets municipaux ? Quelle y sera la part prise par les initiatives locales et les associations de la société civile ?

**PERSPECTIVES  
POUR**

**L'IMPLANTATION**

**DE L'ECONOMIE**

**SOCIALE ET**

**SOLIDAIRE EN**

**TUNISIE**



## Promouvoir une instance de suivi.

Une mission conduite en 2015-16 au sein du ministère des relations avec les instances constitutionnelles, société civile et droits de l'homme, nous a incitée à participer aux débats ministériels et à émettre, en synthèse des travaux et réflexions amorcés collectivement durant cette période, quelques unes des propositions ci-dessous consignées.

Le rôle d'une institution ministérielle<sup>2</sup>, sous forme possible d'un secrétariat d'État, serait moins d'impulser du développement économique ou de promouvoir des entreprises en les finançant, que d'offrir un cadre d'accompagnement et d'animation des initiatives du secteur privé-collectif. Il s'inscrirait dans une volonté de l'État non de contrôler ou de diriger cette économie, mais d'encourager la valorisation des initiatives locales et participatives enracinées dans la proximité la création de pôles entrepreneuriaux dont l'objectif est d'aider à la création et au développement d'initiatives économiques et sociales durables, à proximité des citoyens.

L'économie sociale et solidaire s'imposerait ainsi comme un levier, soutenu par l'État, du développement et de solidarité et participant au développement d'un territoire. Il serait question par exemple et entre autres de créer des labels agricoles et industriels de produits du terroir, ou encore de susciter la citoyenneté locale. Il s'agirait ainsi de promouvoir des formes de rencontre entre l'expression de la société civile et des actions innovantes de gouvernance participative (municipales, régionales, nationales) entre le citoyen et l'État. De plus une telle institution ne serait

pas vouée au seul soutien d'initiatives en faveur des catégories défavorisées, mais à l'accompagnement des initiatives de développement des entreprises participatives, innovatrices et à leurs retombées sociales.

## Quelques préconisations

Dans le contexte évoqué précédemment, il serait judicieux de favoriser en relation avec les autres pays du Maghreb et d'Europe la mise en place d'un cadre juridique harmonisé prônant l'émergence de l'économie sociale et solidaire.

En matière d'action interministérielle. Regrouper les initiatives portées/soutenues par les autres Ministères, avec une vocation interministérielle de trait d'union entre : Le ministère de l'emploi, le ministère du développement et de la coopération, le ministère de la femme, le ministère des affaires sociales, ministère de l'agriculture, etc. Puis coordonner avec les groupes de la société civile tel l'UTICA, la CONECT, l'UGTT. Dans ce cadre il serait opportun de créer au sein de l'institution d'État un observatoire national de l'économie sociale et solidaire, force de proposition auprès de la commission nationale de l'ESS et des débats parlementaires.

En matière de coordination régionale. N'étant pas simple entité nationale, l'institution d'État à l'Économie sociale et solidaire aurait une vocation régionale et de soutien à la société civile, à l'image des associations à peu près réparties à 75% hors du grand Tunis. Favoriser un décentrement des prises de décision dans un contexte où il n'existe actuellement que des offices de développement régionaux qui ne sont

---

<sup>2</sup> Une telle expérience d'institutionnalisation de l'Économie sociale et solidaire a été menée à l'étranger. Plusieurs pays à ce jour reconnaissent juridiquement les différentes formes d'organisation d'Économie sociale et solidaire : la France, l'Italie, l'Espagne, le Maroc, l'Algérie, le Luxembourg. En 2012, le gouvernement français a nommé un ministre délégué d'Économie sociale et solidaire au sein du ministère de l'économie. Au Luxembourg le ministère du travail se nomme Ministère de l'emploi et de l'Économie sociale et solidaire. Au Maroc, en Espagne et en Italie, certaines organisations d'Économie sociale et solidaire disposent de fonds publics

que des antennes de l'État et qui n'ont pas de connaissance de tout ce qui relève de la petite entreprise privée. Établir des délégations régionales.

L'assistance aux acteurs. Il s'agira d'accompagner un secteur mutualiste mal connu en Tunisie, souvent à dimension étatique ou semi-étatique dont les SMSA (Sociétés Mutuelles de Services Agricoles) ou les GDA (Groupements de Développement Agricole). Il faudrait aussi affiner le cadre favorisant l'émergence et le développement des entreprises sociales tout en mettant à disposition des

ressources. Concerner le secteur public avec les acteurs de plus en plus privés du marché du micro-crédit : Enda, Microcred, Taysir, ONG internationales. Renforcer les liens avec le secteur de l'artisanat et des petits métiers.

La veille associative. Favoriser, en tant que point d'appui, l'accès à la formation et à la professionnalisation des associations et leur mise à niveau en matière de compétences juridiques pour le montage et la gestion des projets. Permettre aux organisations non lucratives de participer aux biens publics communs.

## CONCLUSION

Force est de constater que plusieurs obstacles entravent l'essor de l'ESS en Tunisie. Elle demeure à ce jour peu structurée. Parmi les défis à relever, on notera l'urgence de mettre en place une nouvelle réglementation à même de valoriser ce secteur et d'en faire connaître le potentiel de développement. Elle souffre également d'un vide en matière de statistiques et de données pouvant permettre d'évaluer sa véritable contribution à l'économie nationale.

En l'occurrence, des experts, des universitaires et des représentants des entreprises de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives et mutuelles), sous l'égide des manifestations conduites par l'association PLATESS, ont souligné la nécessité d'instaurer les mécanismes d'un dialogue participatif entre les différents acteurs du secteur, ce qui permettra de collaborer en faveur du développement et de la convergence de ce pilier de l'économie.

On devra préconiser la mise en place de conventions de partenariat portant sur l'intégration de l'ESS dans les programmes de l'enseignement et la commercialisation des produits de terroir des coopératives. Ces conventions viseront notamment un plus large apprentissage de l'économie sociale et solidaire auprès des élèves et des

étudiants. Elles favoriseraient d'une part la mise en place de l'ESS en tant que domaine de formation au niveau des licences professionnelles et des masters spécialisés ainsi que des doctorats et de la recherche scientifique au sein des universités. Elles encourageraient d'autre part la détermination d'un cadre de partenariat dans les établissements scolaires

Enfin, il reste nécessaire de préconiser le développement de plateformes de dialogue entre chercheurs et acteurs dans le cadre d'une approche participative, tout en instaurant des outils dédiés à l'observation de l'innovation économique et sociale.

Cette économie, qui engage aussi bien les producteurs que les consommateurs et qui se heurte encore à des problématiques d'ordre culturel, ne devrait plus être perçue comme une simple économie à valeur réparatrice ou compensatrice en faveur des exclus, mais serait à placer au cœur des politiques publiques et du développement économique. Toutefois cet effort des politiques publiques doit se construire plutôt comme un accompagnement en soutien aux mouvements citoyens qui émergent et mettent en place une dynamique socio-économique au service des populations et des territoires. Dans ce sens l'ESS se trouve porteuse d'un nouveau modèle de

développement qui intègre justice sociale et respect de l'environnement. C'est dans cette perspective qu'elle devra s'enraciner dans les territoires, et susciter la création de

pôles entrepreneuriaux dont l'objectif sera d'aider à la création et au développement d'initiatives économiques et sociales durables, à proximité des citoyens.

*Houda Laroussi*

## BIBLIOGRAPHIE

Wassim, Abidi (2015). Dynamique d'économie sociale et solidaire en Tunisie : Acteurs, enjeux, paradoxes et perspectives de construction, Mémoire de master (dir. Houda Laroussi), Tunis, INTES, 180 p.

Ridha, Boukraa (2017). Micro-crédit, pauvreté et création d'emplois productifs, dans Houda Laroussi (sous la direction de), Pratiques du travail social en France et au Maghreb. Compétence, formation et professionnalisation, Paris, éditions l'Harmattan, pp. 247-251.

Jean, Defourny (2005). Economie sociale, dans Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani (sous la direction de), Dictionnaire de l'autre économie, Paris, éditions Desclée de Brouwer, pp 405-411.

Jean-Louis, Laville (2005). Économie plurielle, in Laville Jean-Louis et Antonio David Cattani (sous la direction de), Dictionnaire de l'autre économie, Paris, éditions Desclée de Brouwer, pp. 499-506.

Pierre-Noël, Denieuil (1992). Les entrepreneurs du développement. Essai sur l'ethno-industrialisation sfaxienne, Paris, éditions l'Harmattan

Pierre-Noël, Denieuil et Houda Laroussi (2017), Tunisie 2011-2014. Radioscopie d'une entrée en révolution, Paris, éditions l'Harmattan.

Laurence, Fontaine (2014). Le marché : Histoire et usage d'une conquête sociale, Paris, éditions Gallimard.

Houda, Laroussi (2009). Micro-crédit et lien social. La solidarité instituée, Paris, éditions Karthala.

Houda, Laroussi (2015). L'entrepreneuriat transméditerranéen au féminin, en Île-de-France et au pays d'origine, dans Daviet Sylvie (sous la direction de), L'entrepreneuriat transméditerranéen et l'internationalisation du Maghreb, Paris, éditions Kharthala, pp. 225-237

Jean-Louis, Laville (2016). L'économie sociale et solidaire, théories, pratiques, Paris, éditions Le Point.

Débora, Nunes (2005). Participation populaire, dans Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani (sous la direction de), Dictionnaire de l'autre économie, Paris, éditions Desclée de Brouwer, pp. 499-506.

Jean-Michel, Servet (2017). Le nouveau comportementalisme en économie, un néo libéralisme, Paris, Editions Mayer Charles Leopold.



[www.chabaka.tn](http://www.chabaka.tn)